

Proposition pédagogique pour une classe

Les élèves seront pris en charge en deux groupes afin de leur permettre de bénéficier d'une visite guidée du Musée en alternance avec un atelier de travail sur des documents d'époque.

Visite guidée (50 minutes)

Le périple muséal conduira les élèves à découvrir et comprendre l'organisation d'un blockhaus de l'armée d'occupation allemande, l'emprise idéologique du nazisme et l'équipement de cette armée.

Ensuite, les élèves auront un aperçu des soldats français de 1939-40 et de documents relatifs à leur captivité de guerre. Ils découvriront aussi des combattants des Forces Françaises Libres qui ont participé à la libération du territoire national et l'action armée de la Résistance du pays de Dinan. Une vitrine est consacrée à la tragédie de la déportation.

Ce parcours permettra aussi aux élèves de prendre connaissance de l'équipement militaire et des objets du quotidien des troupes américaines.

Atelier de travail sur documents d'époque (50 minutes)

Les élèves seront répartis en binômes sous la responsabilité de l'un des accompagnateurs afin de mener un travail d'analyse et de restitution sur des documents présents au Musée et relatifs à la Seconde guerre mondiale.

Des ateliers correspondant à des thèmes différents sont proposés, à l'enseignant de déterminer avant la visite celui sur lequel il souhaite faire travailler ses élèves. A titre d'exemples :

- la vision nazie des tirailleurs africains de l'armée française,
- les tirailleurs coloniaux mis au travail en France occupée,
- les tirailleurs « indigènes » et la population française,
- les prisonniers de guerre français,
- le temps de la capture de l'ennemi allemand,
- des conditions de captivité très difficiles pour les PGA,
- les Prisonniers de Guerre Allemands au travail.

Sur le plan matériel, des reproductions de certains documents seront mises à disposition des élèves. L'enseignant devra s'assurer que les élèves auront le nécessaire pour prendre des notes et qu'ils seront équipés de crayons papier pour écrire, feutres et stylos étant interdits. Les documents et questionnaires devront être imprimés, au préalable, par l'établissement scolaire.